



ERASMUS +
Ce projet a été financé
avec le soutien de la
Commission Européenne

Programme ERASMUS + de Mobilité d'Enseignement, de Formation et de prospection

■ Mobilité d'enseignement et de formation Erasmus + :

- Qu'est-ce qu'une mobilité d'enseignement Erasmus + ?

Une mobilité d'enseignement Erasmus + permet à un **enseignant de l'UDC de partir enseigner à l'international dans une des universités partenaires Erasmus + de l'UDC** (liste des [Universités partenaires/partenariats Erasmus +](#)).

- Qu'est-ce qu'une mobilité de formation Erasmus + ?

Il s'agit d'une **mobilité effectuée à des fins de formation par le personnel enseignant et le personnel administratif de l'UDC** vers un établissement d'enseignement supérieur participant au programme Erasmus + ou vers une entreprise située dans un pays éligible (liste des [Pays du programme Erasmus +](#)).

- Qui peut bénéficier de cette mobilité Erasmus + ?

Les enseignants et le personnel de l'UDC après accord de l'établissement d'envoi et d'accueil.

Attention, la priorité est donnée aux individus qui effectuent une première mobilité à l'étranger dans le cadre de ce programme.

- Quelles sont les formalités administratives pour les candidats à ce type de mobilité ?

Le personnel de l'UDC formule son projet de mobilité au SRI, **remplit la fiche de demande de mobilité Erasmus+ et la transmet au SRI**. Le SRI procède à une sélection des candidatures.

Si la mobilité est acceptée, le SRI en informe le personnel et le met en contact avec l'Université dans laquelle il souhaite se rendre pour qu'il puisse y faire une demande préalable de mobilité. Ensuite, le SRI lui remet **le contrat de mobilité pour les mobilités d'enseignement et de formation des personnels du programme Erasmus+**. Si l'Université d'accueil l'accepte, le contrat est à faire signer par le SRI et par l'Université d'accueil avant le départ.

A l'issue de sa mobilité, le participant recevra une notification pour compléter un rapport de mobilité en ligne, il disposera de 30 jours pour le soumettre.

- Durée de la mobilité Erasmus + ?

Le nombre de places étant limité, les mobilités ne dépassent en général pas une semaine. Cependant, elles doivent durer un minimum de 2 jours. Pour les mobilités d'enseignement, il est demandé d'effectuer au moins **8 heures d'enseignement**.

- Quel est le montant du financement par l'agence Erasmus + pour une mobilité Erasmus + ?

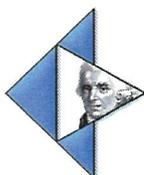
L'UDC versera aux personnels une enveloppe financière comprenant:

Service des Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon

Gestion administrative : Marie CELIO - Tel : +33(0)4 95 45 02 23 – international1@univ-corse.fr
Università di Corsica Pasquale Paoli - Bât. SIMEONI - Av. Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France

www.universita.corsica/



- Des **frais de séjour** calculés en fonction du pays de destination ; définis comme suit:

Pays d'accueil	Montant journalier en €
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	135 €
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	120 €
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	105 €

NB : Forfait réduit de 30% après le 14ème jour de présence sur place

- Des **frais de voyage** calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence du personnel et le lieu de destination :

Distances de voyage	Montant
Entre 10 et 99 km	20 € par participant
Entre 100 et 499 km	180 € par participant
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant
A partir de 8000 km	1500 € par participant

Attention ! Tous les justificatifs de frais de voyage et de frais de séjour doivent être conservés par le bénéficiaire et remis au SRI afin de procéder au solde de la bourse.

- Quand formuler sa demande de mobilité Erasmus + ?

Les demandes de mobilité Erasmus + doivent être formulées auprès du SRI le plus tôt possible. Les demandes seront étudiées régulièrement, en moyenne 15 jours avant chaque CFVU.

■ Mobilité de Prospection :

Ce type de mobilité vise à **créer de nouveaux partenariats Erasmus + en adéquation avec les besoins de votre filière.**

Pour s'adapter aux différents cas de figures, nous vous invitons à [contacter le SRI](#) pour lui faire part de votre projet. Il vous sera ensuite demandé de **remplir la fiche de demande de mobilité Erasmus +** pour que nous puissions étudier votre demande et vous indiquer les différentes options possibles.

Service des Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon

Gestion administrative : Marie CELIO - Tel : +33(0)4 95 45 02 23 – international1@univ-corse.fr
Università di Corsica Pasquale Paoli - Bât. SIMEONI – Av. Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France

www.universita.corsica/